

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Sénouillac

n° 13 du 18 Octobre 2016

Présents : Bernard FERRET, Maire – Gilles FORT, Sandra VICENTE, Adjoint – Nicolas RAYNAL, Corinne MALBERT, Grégory FABRE, Vincent CLASSINE, Patricia VELLARINO, Christine DURIEZ, Sébastien ALAUZET, Manon ISSERTE, Emmanuel BISTES, Nicolas TRICHAUD

Procurations : Lorraine FONVIELLE à Vincent CLASSINE, Véréna VOARINO à Patricia VELLARINO

Mme Véréna VOARINO a averti de son retard et a donné procuration à Mme VELLARINO (arrivée à 21h30).

Secrétaire de séance : Emmanuel BISTES

Date de la convocation : 11 Octobre 2016

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal n° 12 du 20 septembre 2016.

Par courrier en date du 19 Septembre, Mme Karine Szygenda nous a informés de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale. En tant qu'adjointe cette démission doit être validée par le Préfet, ce qui a été fait par retour du courrier de la Préfecture le 26 Septembre.

À compter de cette date, conformément à l'article L 270 du code électoral, Mme VELLARINO Patricia, suivante immédiate sur la liste "Poursuivons Ensemble" est installée en qualité de conseillère municipale. Nous remercions Mme Karine Szygenda pour le travail accompli et nous souhaitons la bienvenue à Mme Patricia VELLARINO.

Délibérations

1. Définition du nombre d'adjoints

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Il est proposé de ne pas renouveler le poste d'adjoint qu'occupait Mme Szygenda et de travailler avec deux adjoints. M. Gilles Fort devient 1^{er} Adjoint et Mme Sandra Vicente 2^{ème} Adjointe.

Approuvé : 14 pour – 1 abstention

2. Indemnités aux adjoints

Il est proposé de répartir le montant des indemnités attribuées aux trois adjoints en début de mandat, aux deux adjoints actuellement en poste. Soit un montant unitaire de 533.49€ brut mensuel => 475.69€ net.

Approuvé : 12 pour – 3 abstentions

3. Nomination des membres des commissions communales

Commission Finances et Personnel

Président : VICENTE Sandra

Membres : MALBERT Corinne, FORT Gilles, FERRET Bernard, VELLARINO Patricia, Véréna VOARINO

Commission Affaires Courantes et projets

Président : FERRET Bernard

Membres (ensemble du Conseil Municipal) : FORT Gilles, VICENTE Sandra, RAYNAL Nicolas, MALBERT Corinne, FABRE Grégory, FONVIELLE Lorraine, CLASSINE Vincent, VOARINO Verena, TRICHAUD Nicolas, DURIEZ Christine, ISSERTE Manon, ALAUZET Sébastien, Emmanuel BISTES, VELLARINO Patricia

Comité consultatif

Membre extérieur : SUAREZ Gérald

Responsables

Voirie : FORT Gilles, RAYNAL Nicolas, FABRE Grégory

Urbanisme : FERRET Bernard, VICENTE Sandra

Matériel : RAYNAL Nicolas, FORT Gilles, ALAUZET Sébastien

Bâtiments et Sécurité : FABRE Grégory, FORT Gilles

Communication et site web : CLASSINE Vincent, FONVIELLE Lorraine, VOARINO Verena, TRICHAUD Nicolas

Embellissement du village : FORT Gilles, MALBERT Corinne

Associations : VOARINO Verena, VICENTE Sandra, TRICHAUD Nicolas, ISSERTE Manon, VELLARINO Patricia

Jeunes (ados) : MALBERT Corinne, VOARINO Véréna, TRICHAUD Nicolas, DURIEZ Christine, ISSERTE Manon, VICENTE Sandra

Tourisme : BISTES Emmanuel, FERRET Bernard

Gestion des cimetières : DURIEZ Christine, MALBERT Corinne, FERRET Bernard, VICENTE Sandra

Commission Appel d'offre

Président : FERRET Bernard

Membres : FORT Gilles, RAYNAL Nicolas, BISTES Emmanuel, ALAUZET Sébastien

Commission Affaires Scolaires

Président : FONVIELLE Lorraine

Membres : CLASSINE Vincent, VOARINO Verena, FERRET Bernard, ISSERTE Manon

Commission Assainissement

Président : RAYNAL Nicolas,

Membres : FORT Gilles, DURIEZ Christine, FABRE Grégory, ALAUZET Sébastien

Commission Catastrophes naturelles

Président : RAYNAL Nicolas

Membres : FERRET Bernard, FABRE Grégory

Commission C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Président : FERRET Bernard

Membres : DURIEZ Christine, VOARINO Verena, VICENTE Sandra, MALBERT Corinne, FABRE Grégory, CLASSINE Vincent, VELLARINO Patricia

Membres extérieurs : PUJOL Elodie, GAILLARD Bernard, PELLIZARI Danièle, JULIEN Josiane, SOUQUIÉ Pierre.

Approuvé : à l'unanimité

4. Nomination des délégués aux syndicats

SIAEP du Gaillacois (Syndicat des Eaux de Rivières)

Titulaires : FORT Gilles, TRICHAUD Nicolas

Suppléants : RAYNAL Nicolas, MALBERT Corinne

SIVU (Moniteur de sports – SSMSPP Gaillac-Cadalen)

Titulaires : FERRET Bernard, FONVIELLE Lorraine.

SDET (Syndicat électrification du Tarn)

Titulaires : FABRE Gregory, FORT Gilles

Syndicat Intercommunal d'Assainissement des bassins du Lézert et Vieulac

Titulaires : FERRET Bernard, DURIEZ Christine

SIVU du Gaillacois (Voirie)

Titulaires : FORT Gilles, RAYNAL Nicolas

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Délégué des Élus : FERRET Bernard

Déléguée des Agents : HYGONENQ Magalie

Correspondant Défense : FABRE Grégory

Correspondant Sécurité Routière : FABRE Grégory

Correspondant Tempête/ERDF :

Titulaire : FERRET Bernard

Suppléant : FORT Gilles

Approuvé : à l'unanimité

5. Délibération modificative

Notre nouveau Trésorier, M. Alain Rigal souhaite, dans le cadre de la future fusion des trois intercommunalités en agglomération, que l'évaluation comptable des biens mis à disposition soit le plus juste possible. Depuis son arrivée il travaille à faire corriger certaines erreurs ou regroupement d'affectations de comptes notamment sur les investissements.

Il nous demande donc de transférer du compte 238 (avances et acomptes sur commande voirie) au compte 2151 Réseau voirie un montant de 132 575.71€. Ce sont des travaux faits par le SIVU en 2007, 2008, 2010 et 2011 et du compte 2031 (Frais d'études) au compte 21318 autres bâtiments publics ce sont différents frais d'études PLU et travaux mairie architecte etc. en 2010, 2012 et 2013.

Cela n'a aucune incidence sur le résultat. Mais cela en aura lors de l'évaluation des biens mis à disposition à l'agglomération.

Approuvé : 14 pour – 1 abstention

6. Délibération pour l'achat par le SIVU de matériel de désherbage 0% phyto

Il est proposé l'achat par l'intermédiaire du SIVU du Gaillacois d'un désherbeur thermique (1890 € HT) et d'un réciprocatrice à moteur thermique 583.33€ HT. L'achat et la demande de subvention étant faites par le SIVU.

Approuvé : à l'unanimité

7. Délibération pour l'attribution des subventions aux associations.

Associations nationales :

- ADDAH	30,00
- GDS	75,00
- AFSEP	30,00
- Association Repas à domicile (ARSAD)	<u>45,00</u>
Sous-total	180,00 €

Approuvé : 13 pour - 2 abstentions

Associations locales :

- ADMR	650,00	(14 pour – 1 sorti)
- Football Club Marssac/Sénoouillac	150,00	(15 pour)
- Génération Mouvement	450,00	(15 pour)
- Sauvegarde Église de Mauriac	270,00	(14 pour – 1 sorti)
- Les Amis de St Martin et Mauriac	270,00	(14 pour – 1 abstention)
- Coopérative scolaire	300,00	(15 pour)
- Sénoouillac Danse	<u>100,00</u>	(10 pour-4 contre-1 abstention)
Sous-total	190,00 €	

Total Général : 2 370,00 €

8. Délibération sur l'approbation des nouvelles compétences de la communauté de commune de T&D et fusion des trois communautés de communes en agglomération.

Nous devons émettre un avis.

Les élus souhaitent prendre du temps et consacrer une réunion spécifique sur ce point. Il est envisagé d'inviter des membres du comité de pilotage. Donc ce point sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

Questions diverses

SIAEP du Gaillacois (Nicolas TRICHAUD) – Comité syndical du 12.10.2016

Plusieurs points ont été abordés : nouvelle intercommunalité, bilan d'activité 2016, délibération et enquête publique sur le périmètre de protection du captage .point sur les travaux en cours. S'en est suivie la visite de la nouvelle usine avec projet de la pose de « photovoltaïques-autoconsommation » sur la toiture.

Point sur la fin des travaux voirie (Gilles FORT)

Le Chemin des Palisses est terminé ; il sera réalisé un balayage car la couche de gravier en surface reste importante. La Rue des Pavillons est aussi terminée et les barrières et potelets seront installés pendant les vacances scolaires. Au chemin du Gayou, il manque une vingtaine de mètres. Les ralentisseurs Route de Laval et Route de Linardié ne sauraient tarder à être installés.

Point sur le curage des étangs. (Bernard FERRET)

La réunion de fin de chantier prévue le mardi 18 octobre à 17h00 a été reportée.

Point sur l'assainissement et la future station (Bernard FERRET)

Un devis a été validé pour 2 654€, pour de l'hydrocurage de Trigobeurre à Galdou ainsi que l'hydrocurage et le passage d'une caméra Rue des Cerisiers et Chemin de Ballarand.

Pour la future station un petit point sur les dépenses demandées et engagées sans encore avoir creusé le moindre M3 de terre.

Études des différents scénarios CT2E	4 320€ TTC
Maîtrise d'œuvre ETUDEO	16 596€TTC
Levé Topo 1 AGEX	984€ TTC
Levé Topo 2AGEX	708€ TTC
Étude Géologique et hydrogéologique SOL ET EAU	3 856€ TTC
Étude Hydraulique Saudrone et voie ferré CET INFRA	4 908€TTC
Étude et modélisations des crues des crues	2 200TTC
Total	33 572€TTC

Point boulangerie (Bernard FERRET)

M Huygue Joël a annulé son projet d'installation sur Sénoouillac. Les motifs principaux évoqués : manque de financement et doutes sur la viabilité du projet. Deux simulations de dépôt de son dossier en banque, toutes deux rejetées car le village est trop petit pour prêter pour une création (une reprise était envisageable). Le seuil évoqué pour une création serait de 2 500 habitants.

Il a également évoqué des propos négatifs sur son projet entendus lors de vide-grenier à Sénouillac et à Fayssac. Pour le financement il faut savoir que M Huygue projetait d'investir plus de 160 000€ dans du matériel haut de gamme (boulangerie et surtout pâtisserie). Cela ne remet pas pour l'instant en cause le projet, nous recherchons d'autres candidats.

Point subventions (Gilles FORT)

-Pour le projet boulangerie, aménagement piétonnier et espace santé pour un montant prévisionnel de 304 181 € HT. Lors de la réunion du 7 Octobre du comité de pilotage du suivi des aides, il a été accordé par la Région 60 860 € qui viennent s'ajouter aux 19 860 € acquis par la DETR. Le Département va intervenir aussi en complément et nous devons déposer à nouveau un dossier pour le FSIPL pour 2017.

-Pour le dossier accessibilité.

Sur un prévisionnel de 28 237 € le Département nous accorde 7 059 € en complément des 3 984 € obtenus de par la DETR.

Point sur aménagement du village (Gilles FORT)

Présentation d'une première ébauche de projet réalisé par Sté Papyrus. Le groupe de travail qui a fait les propositions doit se réunir afin de donner son avis.

Point sur l'implantation d'un petit module skate-park (Sandra VICENTE)

Il est prévu d'installer un petit module skate-park devant le préau de l'ancienne cour d'école, à faire par nos agents sur plans. S'ensuivra par la suite la réflexion lors de l'aménagement du village pour l'implantation du "city-stade"

Extension des vestiaires du foot (Bernard FERRET)

Deux clubs sont demandeurs depuis longtemps d'une pièce supplémentaire au niveau des vestiaires du foot, afin de pouvoir se réunir après les matchs, une pièce attenante au vestiaire actuel. Le plan d'une extension en ossature bois est proposé, L'estimation du coût des matériaux est estimée avec précision à 6 014€ HT. Les membres des associations demandeuses se chargent de la construction. La mairie restera pleinement propriétaire et ce local pourra être mis à disposition pour d'autres usages selon un calendrier annuel (comme la salle des fêtes). Ce mode de partenariat association-mairie avait permis par le passé de construire les vestiaires actuels réalisés par des bénévoles avec l'aide d'artisans locaux et d'élus. Plusieurs générations de joueurs de foot et de quilles en ont profité, ainsi que d'autres associations (APE, catéchisme, etc.).

Il s'agit donc d'un projet inter-associations, intergénérationnel et nécessitant que les intéressés relèvent leurs manches pour qu'il se réalise. Je crois que c'est un bon exemple de dynamique que nous avons toujours souhaité soutenir. Ce n'est pas une subvention de fonctionnement à des clubs sportifs, c'est à comparer à un chantier citoyen d'aménagement d'un bâtiment communal. Comptablement, cela pourrait faire partie d'un programme d'investissement en 2017 de remise en état des vestiaires communaux.

Il sera déposé une Déclaration Préalable, il s'agit d'une extension de 30 m² et la surface totale n'excède pas 170 m² donc il n'y a pas besoin de déposer un permis de construire. Les vestiaires actuels sont implantés en Zone rouge du PPRI. Il existe dans le règlement du PPRI des dérogations qui autorisent les extensions sous les conditions suivantes : qu'elles n'aggravent pas les risques, qu'elles n'en provoquent pas de nouveaux , qu'elles ne présentent qu'une vulnérabilité restreinte, qu'elles respectent les principes de prévention et de sauvegarde des biens et des personnes, quelles respectent les prescriptions listées ci-dessous dont l'art II.1.1.2° "*La construction de locaux techniques et sanitaires (sans logements) des aires de jeux ou de sport, nécessaires aux activités exercées à proximité et qui ne peuvent pas être implantées en dehors de la zone inondable est admise. La surface d'emprise au sol cumulée de l'ensemble des locaux techniques et sanitaires (existants et nouveaux) ne devra pas excéder 80 m². Les équipements sensibles seront protégés ou situés au-dessus du niveau inférieur à 0.50*". Il est aussi précisé dans le PPRI que les zones inondables du Tarn et de ses affluents, en absence de cote PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) on déterminera la côte de la crue de référence comme définie dans le PPRI. Dans notre cas, c'est la hauteur de la voire ferré qui va vers Rodez qui fait référence et nous aurons l'étude hydrologique et la modélisation des crues de par le projet assainissement.

Le Conseil approuve, à deux exceptions près, le projet. Mais il est tout de même proposé de rencontrer à nouveau les initiateurs pour travailler ensemble sur quelques détails de la conception et l'utilisation de l'extension.

Point Alae et elfes des vignes (Vincent CLASSINE)

ALAE : visite de M. Guibaud de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) Contrôleur de la sécurité au niveau de tout ce qui touche à l'ALAE, encadrement, projet éducatif, locaux, cela s'est très bien passé dans l'ensemble, juste quelques recommandations mineures. Nous attendons le compte rendu officiel.

De la prise du repas de midi, on note un réel changement positif sur le déroulement du repas et le bruit, les agents sont impliqués dans le projet. Le nouveau matériel mis en place donne satisfaction.

Elfes des vignes : à l'assemblée générale de l'association, "Les elfes de vignes" et les membres du bureau ont souhaité ne plus s'occuper de la partie du mercredi, cette partie est considérée depuis janvier 2016 comme du périscolaire et non comme de l'extrascolaire (mission initiale de l'association).

Augmentation croissante de la fréquentation : l'association créée en 2005 qui accueille les enfants dans le temps extrascolaire est gérée par des parents et des élus des communes de Bernac, Castanet, Cestayrols, Fayssac, Labastide de Lévis, Rivières et Sénouillac. Les effectifs croissants d'accueil (30% de progression en 2016 pour Sénouillac) prouvent l'intérêt que chaque famille utilisatrice porte à ce service. Notre commune devient une des principales utilisatrices. L'effectif d'accueil arrive à son maximum. Les équipes ont tout fait jusqu'à maintenant pour ne pas refuser d'enfants. La gestion au quotidien nécessite du personnel qualifié et un taux d'encadrement réglementé.

Nous devons trouver une solution d'ici le premier janvier, si ce n'était pas le cas ce serait la future agglomération qui en assurerait la gestion.

Cérémonie du 11 novembre : Les élus sont invités à la cérémonie qui se déroulera le vendredi 11 Novembre 2016

10h30 : rassemblement devant la mairie ; formation du cortège et dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts

11h30 : vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des spectacles et remise de l'attestation de recensement militaire aux jeunes inscrits sur la liste 2016 de la commune

Recensement population : Mme Manon ISSERTE, élue et agent coordonnateur, va faire la formation nécessaire au bon déroulement du recensement communal sur la période de janvier et février 2017. Il est demandé par l'INSEE d'inciter les administrés à compléter le questionnaire par internet. Cela pourrait permettre de n'utiliser que deux agents recenseurs sur le terrain.

Formation (Verena VOARINO)

Les risques de conflit d'intérêt entre la collectivité et les associations. Participation au vote des subventions, utilisation des agents, contrôle de l'utilisation des subventions, présence des élus lors des manifestations ...

Fin de la séance à 23 h 50

Prochain Conseil Municipal le 24 Novembre 2016 à 20h30

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO Procuration à Patricia VELLARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE Procuration à Vincent CLASSINE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE